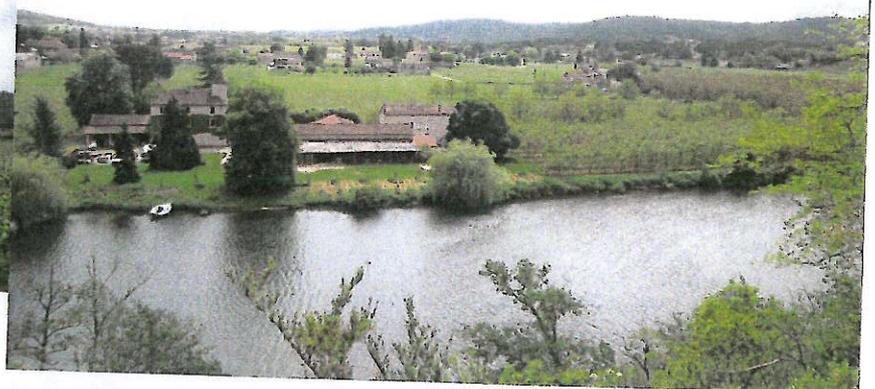


**D.I.C.R.I.M**

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**

**Commune de PARNAC**



Ce document permet d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé sur le territoire communal et de connaître les consignes de sécurité en cas de danger. Il est accessible sur le site internet de la mairie : [www.parnac.fr](http://www.parnac.fr)

Edition janvier 2019



## Le D.I.C.R.I.M qu'est ce que c'est ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ou DICRIM est un document élaboré par le Maire, destiné à informer les citoyens des risques majeurs présents sur le territoire communal. Il informe également des mesures de prévention et de protection mises en œuvre par les pouvoirs publics et des consignes de sécurité en cas de danger.

En effet, le citoyen étant le premier acteur de sa sécurité, il est indispensable qu'il soit informé des risques qu'il encourt et des mesures de sauvegarde à adopter. En cas de sinistre, les autorités locales peuvent être débordées, ou peuvent devoir concentrer leurs efforts ailleurs. Il y a donc un risque d'isolement des citoyens dans les premières heures, voire un sentiment d'abandon par les services publics. C'est pourquoi chaque citoyen doit être préparé à réagir face à une situation d'urgence. La connaissance de ces mesures est indispensable en période de crise, car les autorités ne pourront gérer correctement une crise que si chacun respecte les mesures de sauvegarde appropriées.

## La réglementation en vigueur

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances.

Elle a été instaurée en France par l'article L125-2 du Code de l'Environnement: « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».

Elle est renforcée par la loi du 30 juillet 2003 relative à « la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » qui contient des dispositions tendant à développer une meilleure connaissance du risque auprès des populations exposées et, le cas échéant, une meilleure réactivité de leur part.

Ce principe d'information préventive est développé dans le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié le 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs qui précise le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs ainsi que les modalités selon lesquelles ces informations seront portées à leur connaissance.

# L'alerte



L'alerte constitue la première étape de toute action communale dans la gestion d'un incident majeur ou d'une crise. Elle est complémentaire à la notion d'information qui doit renseigner le citoyen sur la nature du problème ou sur les consignes de sécurité à appliquer.

Différents supports d'alerte ou d'information sont envisageables en fonction de la nature de l'incident, du type d'information, du temps à disposition ou du public ciblé. L'alerte peut être diffusée par automate d'appel, téléphone, SMS, sirène ou haut parleur sur véhicule, porte à porte.

Le vecteur d'alerte par excellence est la sirène qui diffuse un son caractéristique annonciateur d'un danger. Ce son ne contient aucun message explicite quant à la nature du comportement souhaité.

## Déploiement du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) sur le territoire national :

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal et/ou d'un message d'alerte et d'informations par les autorités.

Le signal d'alerte est transmis par les sirènes.

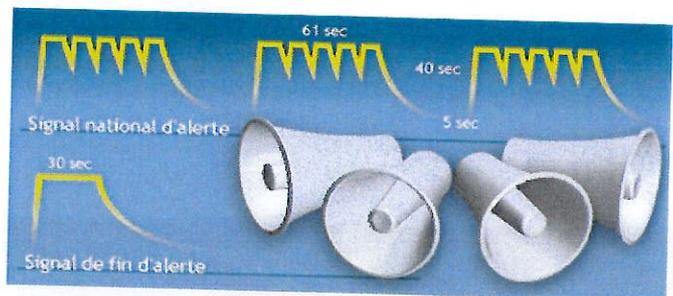
L'alerte et l'information peuvent aussi être envoyés sur les téléphones mobiles ou transmises par les panneaux à messages variables.

## Le Signal National d'Alerte

### Comment le reconnaître ?

Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences de 1 minute et 41 secondes, séparées par un intervalle de 5 secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Les essais de sirènes du réseau national d'alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi. Pour ne pas être confondu avec le signal d'alerte, ces sirènes d'essai ne durent que 1 minute et 41 secondes.

## L'alerte à Parnac

- La commune, avec des relais de quartier (*personnes identifiées dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde*), transmet localement des informations par le porte à porte.
- Ces informations peuvent être également relayées par le réseau de télécommunication, par SMS ou courriel, ou bien par des panneaux électroniques d'information dont dispose la mairie.



## Le risque Météorologique



Site Météo-France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## Vigilance météorologique

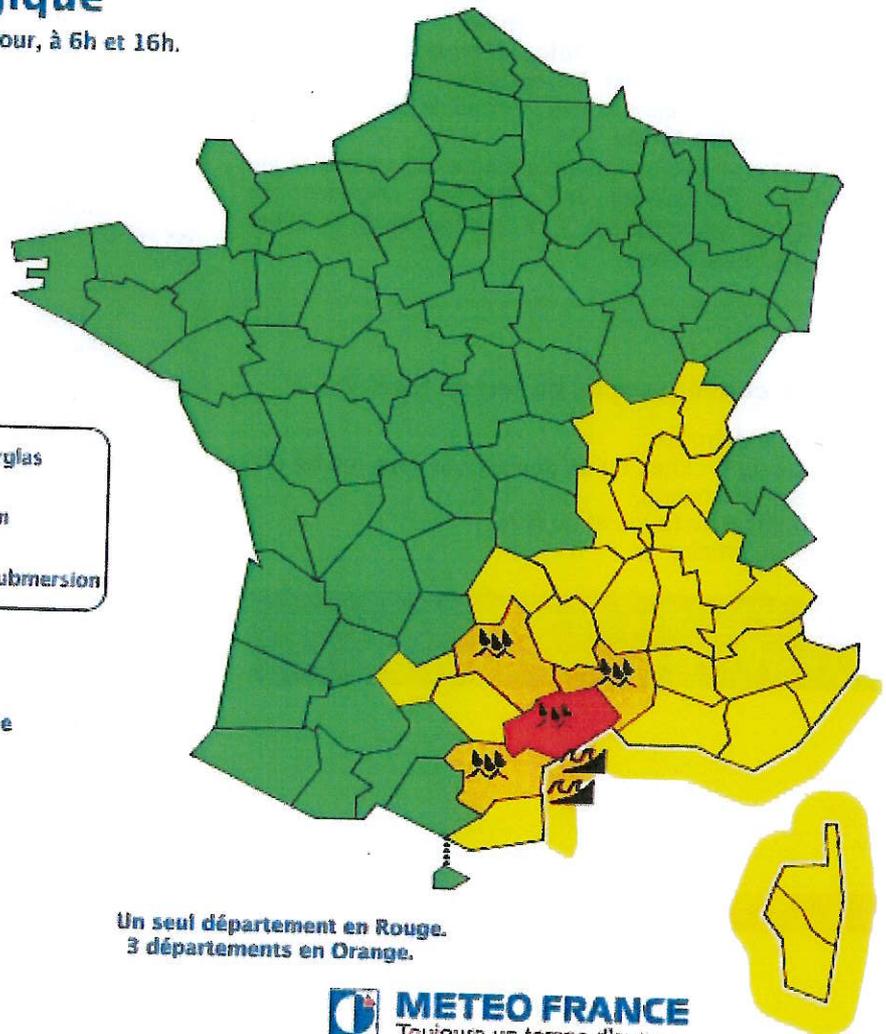
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable



Un seul département en Rouge.  
3 départements en Orange.

VIGICRUES



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

- [Bison Futé](#)
- [Vigilance en Europe](#)
- [Vigilance sur Twitter](#)

Chaque jour, Météo France, chargée de surveiller les événements météorologiques, émet des bulletins météo comportant une carte vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département. Cette carte est réactualisée 2 fois par jour à 6h et à 16h. Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment.

Le danger menaçant est représenté à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu.



## Le risque Rupture de barrage



Un barrage est un ouvrage le plus souvent artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir plusieurs milliers de m<sup>3</sup> d'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui peuvent s'associer. Outre celle de produire de l'énergie électrique, les barrages permettent la régulation de cours d'eau, l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau des villes... Les grands barrages ne sont pas conçus pour écrêter les crues des rivières. Bien qu'ils permettent d'avoir cet effet lors des crues les plus courantes, ils restent transparents à l'écoulement des eaux lors d'événements pluvieux qui génèrent les plus grandes crues.

La rupture de barrage peut provenir d'un mauvais entretien, de l'usure du temps, d'un séisme.... Le risque de rupture brusque et inopiné est considéré comme très faible voir nul.

En cas de rupture, les masses d'eau stockées seraient libérées plus ou moins brutalement créant ainsi une **onde de submersion**, élévation brutale du niveau de l'eau pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres.

### Quelles conséquences d'une rupture de barrage ?

- Inondation majeure,
- Coupure d'électricité, d'eau et d'assainissement,
- De nombreux dégâts pour les habitations, les ouvrages (ponts, routes...),
- Blessés et décès probables.

### Parnac face aux ruptures de barrages

La commune de Parnac est située en aval de plusieurs barrages dont les plus importants sont ceux de Sarrans (12) et de Grandval (15).

L'onde de submersion de ces 2 barrages arriverait sur la commune environ 11h 30 mn (Grandval) et 13h (Sarrans) après rupture et atteindrait la hauteur de 13 à 18 mètres au dessus de l'étiage.

### Les mesures de prévention :

Il n'est pas réaliste de se protéger contre les effets de l'onde de submersion elle-même autrement qu'en évacuant les zones concernées ; aussi, la prévention passe par une préparation à l'évacuation, et une surveillance des ouvrages permettant de commander cette évacuation le plus tôt possible. Ces mesures sont essentiellement collectives.

#### 4 octobre 2010 Hongrie :

Rupture de digue  
4 morts, 6 disparus, 117 blessés  
Rupture brutale de barrage

#### 2 décembre 1959 :

Rupture barrage  
Malpasset (Var)  
421 morts, 155 immeubles détruits

## LES BONS REFLEXES

### AVANT

- Connaître les points de regroupement définis dans le PPI, ainsi que les moyens et itinéraires d'évacuation,
- Préparer une trousse d'évacuation : une radio à piles, une ou plusieurs lampe de poche, les éventuels médicaments indispensables....

### PENDANT

- Dès l'alerte, rejoindre les points de regroupement définis dans le PPI le plus rapidement possible,
- Ne pas prendre l'ascenseur,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

### APRES

- Attendre les consignes pour rejoindre la vallée.



## Le risque Inondation



### Les repères de crues sur la commune de Parnac

N°	Emplacement repères des crues	Date	Côte NGF
1	Au pied de l'ancienne mairie 417 rue de la Forge	09/03/1927	-
2	Intersection chemin de Condamines avec Joby (Delmas)	05/12/2003	-

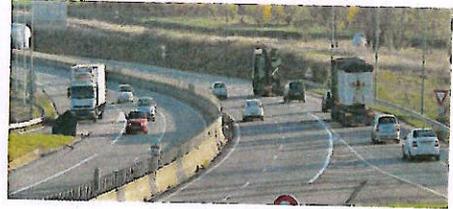
← 09/03/1927

← 05/12/2003

05/12/2003 →



## Le risque Transport de matières dangereuses



Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelle provoquant des traumatismes directs voire indirects par la propagation de l'onde de choc,
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite provoquant des brûlures et asphyxie,
- La diffusion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication et de pollution dans l'environnement.

### Quelles conséquences du TMD ?

- Rayon potentiel de 250m sinistré en cas d'explosion d'un camion citerne,
- Possibilité d'avoir des blessés voire des morts,
- Pollution probable de l'environnement (air, eau, sol),
- Axe de communication coupé.

### Parnac face au transport de matières dangereuses

La commune n'est pas concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD), lié à la circulation sur une route à grande circulation. Cependant des accidents de TMD peuvent se produire en tout point de la commune.

#### Les mesures de prévention :

##### La réglementation internationale :

Le transport des matières fait l'objet d'une réglementation internationale propre à chaque mode de transport.

##### L'affichage du risque :

Une plaque rectangulaire orange située à l'avant et à l'arrière du véhicule permet l'identification rapide des matières transportées.



1994

Avignon (Vaucluse)  
Déraillement d'un wagon transportant du chlorure de vinyle – 4000 évacués.

1997

Port-Sainte Foy (Dordogne)  
Collision camion/Train  
12 morts et 43 blessés.

## LES BONS REFLEXES

### AVANT

- Connaître les risques et consignes,
- Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio

### PENDANT

- Si on est témoin de l'accident, donner l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre,
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone,
- Se confiner, obstruer les entrées d'air, s'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer,
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre,
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer,
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

### APRES

- Aérer le local.

# Notes personnelles

A large rectangular area with horizontal dotted lines, intended for writing personal notes. The lines are evenly spaced and run across the width of the page.